

DÉCLARATION

DU GROUPE SPINELLI À L'OCCASION DU SOIXANTE-DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION SCHUMAN

1. Il y a 70 ans, Robert Schuman et Jean Monnet donnaient naissance à ce qui allait devenir l'Union européenne. Leur proposition, d'unir les industries du charbon et de l'acier de la France et de l'Allemagne, était radicale. Leur timing était bon. Leur méthode était intelligente. Leur projet était réalisable. Et leur mission était fédérale.

« Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique qui introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes ».

« Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix. »

2. Schuman a averti que "L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ». Comme l'a conseillé Monnet, seule une gouvernance supranationale permettrait de concrétiser l'esprit de solidarité entre les six États membres et leurs citoyens.

3. Au fil des ans, la méthode Monnet a évolué, de nouvelles institutions se sont développées et de nombreux autres États ont rejoint l'Union. Mais si les réalisations de l'UE ne doivent pas être sous-estimées, elle a lutté pour maintenir le rythme de l'intégration et être à la hauteur des ambitions de ses pères fondateurs. Trop de politiques européens sont attirés par le nationalisme, et certains États membres remettent même en question l'État de droit de l'UE. Dans ces circonstances, il s'est avéré impossible pour l'Union de réaliser pleinement son potentiel.

4. Aujourd'hui, la pandémie de coronavirus entraîne d'énormes problèmes sociaux et économiques, aggravant l'instabilité financière, les déséquilibres régionaux et les divisions politiques, exposant la fragilité constitutionnelle de l'Union. Dans un environnement international difficile, l'intégration européenne a besoin d'un nouvel élan conforme à l'esprit de la déclaration Schuman.

CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

5. Il est convenu en principe de convoquer une grande Conférence sur l'avenir de l'Europe impliquant les institutions représentatives, les organes consultatifs, les organisations de la société civile et les citoyens. Nous espérons que cette conférence pourra être convoquée en septembre 2020. Nous demandons instamment que les discussions entre les trois institutions sur la préparation et l'organisation de la Conférence soient accélérées sur la base de la proposition faite par le Parlement européen. Nous appelons le Conseil européen à définir rapidement sa position - mais son échec ne devrait pas empêcher la Conférence de commencer ses travaux.

6. Le Groupe Spinelli recommande que la portée de la Conférence soit large et que son mandat soit réformé. L'objectif général de la Conférence est de donner à l'Union les moyens de mieux faire face aux défis actuels et futurs prévisibles, et de parler et d'agir d'une seule voix lorsque cela est nécessaire.

7. L'ordre du jour de la Conférence doit comprendre à la fois une évaluation critique de l'équilibre des compétences entre l'UE et les États membres ainsi qu'un réexamen approfondi de l'équilibre des

pouvoirs entre les institutions. Certaines des propositions de réforme peuvent être réalisées dans le cadre du traité de Lisbonne, d'autres conduiront à une modification du traité.

L'ÉQUILIBRE DES COMPÉTENCES

8. L'Union doit être compétente pour traiter efficacement toutes les questions qui dépassent désormais la capacité de ses États membres à les résoudre seuls. Le principe fédéraliste de subsidiarité doit être pleinement appliqué dans l'ensemble du spectre de la politique intérieure et extérieure. L'objectif devrait être de construire une démocratie libérale dynamique, une société européenne juste et résistante, et une économie durable.

9. L'Union ne peut pas se permettre d'être divisée en permanence entre les contributeurs nets et les bénéficiaires du budget. Il faut pour cela que la partie fédérale du budget - les "ressources propres véritables" - soit progressivement augmentée par rapport à l'ensemble du budget. L'UE devrait utiliser sa plus grande capacité fiscale pour investir dans des biens publics de valeur commune pour tous ses citoyens, notamment l'éducation, la recherche scientifique, les nouvelles technologies, la cybersécurité et le Green Deal européen.

10. La répartition des compétences entre les États membres et le niveau de gouvernement de l'Union devrait être revue, notamment dans les domaines de la santé publique, de l'approvisionnement énergétique, de l'asile et de l'immigration. La surveillance du secteur européen des services financiers devrait être renforcée au niveau fédéral. Le marché unique doit être consolidé dans les domaines des services et de la politique fiscale.

L'ÉQUILIBRE DES POUVOIRS

11. Le renforcement des compétences de l'Union passe par le renforcement de sa gouvernance. L'autorité exécutive doit être concentrée sur une Commission rationalisée, rendue pleinement responsable devant la législature bicamérale du Parlement et du Conseil.

12. Le recours à l'unanimité au Conseil doit être remplacé par un recours accru au vote à la majorité, notamment dans les politiques fiscales et sociales. Le cas échéant, il faut renforcer la coopération entre un groupe d'États membres soucieux d'intégration. Le Parlement européen doit obtenir le droit de codécision avec le Conseil sur la perception des recettes.

13. Une réforme est nécessaire, à temps pour les élections de 2024, afin de garantir qu'une partie des députés européens soit élue dans une circonscription paneuropéenne à partir de listes transnationales, disputées par des partis politiques fédéraux.

RELANCE

14. La Conférence sur l'avenir de l'Europe est l'occasion de relancer le processus d'unification européenne selon les lignes fédérales envisagées pour la première fois dans la Déclaration Schuman. Les Européens du XXI^e siècle méritent de vivre dans un régime démocratique bien gouverné, doté de ressources suffisantes et uni. Et le monde a besoin d'une Union européenne forte qui projette à l'étranger les valeurs et les principes qu'elle défend chez elle.

15. Le Groupe Spinelli est prêt à élaborer ses propositions de fédération européenne comme contribution aux travaux de la Conférence.

Bruxelles, le 9 mai 2020